

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**MARDI 7 JUIN 2022**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois de juin 2022 à 19 h, à la salle du conseil à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Denis Thomas, maire  
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;  
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;  
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;  
monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4  
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;  
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6.

Était absent : aucune absence

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

Sont également présents : madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Marc Chalifoux, trésorier adjoint, monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie

Dix (10) personnes sont présentes dans la salle.

**1. Résolution n° 2022-06-137**  
**OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy:

Et résolu de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 juin 2022 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

**2. Résolution n° 2022-06-138**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2022;
4. Finances
  - 4.1 Liste des comptes à payer;
  - 4.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement numéro 407-2021;
5. Affaires ajournées :
  - 5.1 Frais d'exploitation et tarification annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie;
  - 5.2 Programmation de la TECQ 2019-2023 (modification);

- 5.3 Renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;
- 5.4 Entente de gestion des animaux nuisibles et de la capture et gestion des chiens errants;
- 5.5 Acceptation de l'animal dans le cadre du Projet bestiaire;
- 5.6 Renouvellement de l'entente intermunicipale et multi caserne;
- 6. Affaires nouvelles :
  - 6.1 Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s;
  - 6.2 Embauche d'un employé au poste de Manœuvre aux travaux publics;
  - 6.3 Embauche d'une employée au poste de Coordonnatrice aux loisirs et évènements;
  - 6.4 Embauche d'un employé au poste d'Employé auxiliaire;
  - 6.5 Offre de service professionnel en vue du pavage des rues 94<sup>e</sup> avenue, 64<sup>e</sup> avenue et rue des Noyers;
  - 6.6 Demande d'autorisation d'un lot à des fins autres qu'agricole – habitation sur le lot 5 986 271;
  - 6.7 Acte de vente du lot 6 326 492 en faveur du MTQ pour la réfection de la 67<sup>e</sup> avenue;
  - 6.8 Demande de location du Refuge de l'Île – Port de plaisance;
  - 6.9 Achat d'une caméra thermique;
  - 6.10 Achat d'une perche de sécurité;
  - 6.11 Services professionnels en urbanisme;
  - 6.12 Services professionnels pour la préparation du plan de compensation pour la perte de l'habitat du poisson;
  - 6.13 Demande d'ajout d'heures en prévention à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;
  - 6.14 Demande de commandite pour le spectacle de Kevin Parent par la Fabrique;
  - 6.15 Lettrage d'un camion incendie;
  - 6.16 Formation – conduite préventive d'urgence;
  - 6.17 Demande de modification du règlement de zonage lot 5 986 319;
  - 6.18 Autorisation exceptionnelle sur le lot 6 344 894;
  - 6.19 Plan d'aménagement de la place publique – Le Refuge de l'île - Port de plaisance;
  - 6.20 Demande de commandite pour le feuillet paroissial;
- 7. Rapports mensuels des services;
- 8. Certificat de crédits suffisants;
- 9. Varia ;
- 10. Période de questions;
- 11. Suivi des dossiers;
- 12. Prochaine séance : 5 juillet 2022;
- 13. Clôture et levée de l'assemblée.

☞ ADOPTÉE ☞

**3. Résolution n° 2022-06-139**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2022**

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy:

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **4. FINANCES**

##### **4.1 Résolution n° 2022-06-140**

##### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

Et résolu d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 2 mai au 31 mai 2022 dont le montant est de 50 722.60 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

##### **4.2 Résolution n° 2022-06-141**

##### **DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES**

Dépôt des rapports des dépenses du mois de mai autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement numéro 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

#### **5. AFFAIRES AJOURNÉES**

##### **5.1 Résolution n° 2022-06-142**

##### **FRAIS D'EXPLOITATION ET TARIFICATION ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** la tarification annuelle du Réseau biblio de la Montérégie (1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022) au coût de 8 485.32\$ (avant taxes);

**CONSIDÉRANT** le frais d'exploitation du Réseau biblio de la Montérégie pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022 de 2487.02\$ (avant taxes);

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures no 2022-11213 et 2022-11212 au Réseau Biblio de la Montérégie au coût de 12 615.45 \$, taxes incluses.

**QUE** pour pallier à la dépense le transfert de budget suivant soit effectué :

Compte d'origine	Compte destination	Montant transféré (\$)
02-70230-529	02-70230-335	359.72\$

∞ ADOPTÉE ∞

##### **5.2 Résolution n° 2022-06-143**

##### **PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023 (MODIFICATION)**

**CONSIDÉRANT** la répartition présentée à la résolution 2020-01-10;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite modifier la programmation de la TECQ 2019-2023;

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix applique la répartition de la TECQ 2019-2023 pour la réalisation des travaux suivants :

- Étude préliminaire et conception des plans et devis du projet de prolongement du réseau d'eaux usées;
- Préparation des plans et devis des travaux de réfection de la chaussée;
- Réfection des chaussées;

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.3 Résolution no 2022-06-144**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU**

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix renouvelle son adhésion annuelle à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu au coût de 172,46 \$ (taxes incluses).

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.4 Résolution no. 2022-06-145**

#### **ENTENTE DE GESTION DES ANIMAUX NUISIBLES ET DE LA CAPTURE ET GESTION DES CHIENS ERRANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité constate plusieurs animaux nuisibles à la sécurité des personnes ou des biens sur les propriétés publiques ou dans les cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite que la capture d'animaux nuisibles et de chiens errants se fasse dans le respect des lois en vigueur;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil autorise le maire, monsieur Denis Thomas et la directrice générale, Madame Édith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le contrat, tel que présenté, de trappage d'animaux nuisibles et capture et gestion des chiens errants avec S.G. Services. Le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur en la matière. Cette entente aura une durée d'un an à partir de la signature de l'entente, et ce, pour un montant total de 2 000 \$ taxable.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.5 Résolution no 2022-06-146**

#### **ACCEPTATION DE L'ANIMAL DANS LE CADRE DU PROJET BESTIAIRE**

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller Sylvain Hamel;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil accepte de recevoir la sculpture de la marmotte dans le cadre du projet Bestiaire.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **5.6 Résolution no. 2022-06-147**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ET MULTI CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin conviennent qu'il est opportun de renouveler l'entente intermunicipale et multi caserne signée en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la première entente n'indiquait pas précisément qu'il y aurait un renouvellement automatique chaque année.

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement de l'entente intermunicipal et multi caserne des municipalités de Saint-Valentin, Lacolle et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et l'ajout à la suite du premier paragraphe de l'article 10 de ladite entente, la mention suivante : « Que la présente entente soit renouvelée automatiquement chaque année ».

∞ ADOPTÉE ∞

### **6. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **6.1 Résolution n° 2022-06-148**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Édith Létourneau dépose le rapport relatif à la formation obligatoire des élu(e)s.

#### **6.2 Résolution n° 2022-06-149**

#### **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de Manœuvre aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche du comité des entrevues qui se sont déroulées le 6 et le 9 mai 2022;

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Jean Pelletier à titre de manœuvre aux travaux publics.

**QUE** la rémunération soit selon la lettre de confirmation d'embauche.

**QU'**une période de probation de 910 heures travaillées a débuté le 16 mai 2022, date d'entrée en poste de monsieur Jean Pelletier.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.3 Résolution n° 2022-06-150**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de Coordonnatrice aux loisirs et événements;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche du comité des entrevues qui se sont déroulées le 6 et le 9 mai 2022;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisillon, appuyé de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de madame Marion Côté à titre de Coordonnatrice aux loisirs et événements.

**QUE** la rémunération soit selon la lettre de confirmation d'embauche.

**QU'**une période de probation de 910 heures travaillées a débuté le 30 mai 2022, date d'entrée en poste de madame Marion Côté.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.4 Résolution n° 2022-06-151**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE D'EMPLOYÉ AUXILIAIRE**

**CONSIDÉRANT** la création du poste d'employé auxiliaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche de la direction générale;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Jacob Bergeron-Duchesne à titre d'Employé auxiliaire.

**QUE** la rémunération soit selon la lettre de confirmation d'embauche.

**QUE** la date d'embauche soit rétroactive au 27 mars 2022.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.5 Résolution n° 2022-06-152**

**SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS DES PAVAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis pour la réfection du pavage et drainage des rues 94<sup>e</sup> avenue, 64<sup>e</sup> avenue et des Noyers;

**CONSIDÉRANT** la soumission no. P22-1472 reçue de la firme Genexco au coût de 20 600\$ avant taxes pour exécuter ce mandat ;

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le mandat de préparation des plans et devis pour la réfection du pavage et le drainage des rues 94<sup>e</sup> avenue, 64<sup>e</sup> avenue et des Noyers à la firme GENEXCO au coût de 23 684.85\$ avec taxes.

**QUE** la firme GENEXCO doivent transmettre avant la signature du contrat la déclaration du soumissionnaire complète et confirme.

**QUE** cette dépense s'inscrive dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.6 Résolution n° 2022-06-153**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN LOT À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE – HABITATION SUR LE LOT 5 986 271**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Mario Gallant auprès de la CPTAQ afin d'utiliser le lot 5 986 271 a une fin autre que l'agriculture afin d'y construire une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage no. 231-2006 est en vigueur sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage résidentiel projeté n'est pas conforme aux usages autorisés à la grille des usages et normes pour la zone visée, où seules les habitations de classe E sont permises, soit une habitation destinée à être érigée pour laquelle une autorisation accordée par la CPTAQ a été octroyée avant 1991;

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil est d'avis de ne pas appuyer la demande de monsieur Gallant puisque la demande est non conforme à son règlement de zonage;

☞ ADOPTÉE ☞

**6.7 Résolution n° 2022-06-154**

**ACTE DE VENTE DU LOT 6 326 492 EN FAVEUR DU MTQ POUR LA RÉFECTION DE LA 67<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution portant le numéro 2022-02-38;

**CONSIDÉRANT** l'entente gré à gré modifiée avec le Ministère des Transports portant le numéro de dossier : 6 2017 85030;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente stipule l'acquisition d'une parcelle de terrain de 128.4m<sup>2</sup> du lot 6 326 492 et une servitude de travail de 3 ans de 36m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 326 492 fait l'objet d'un bail avec Société canadienne des postes et qu'il doit être partiellement résilié;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil autorise la vente de gré à gré du lot 6 326 492 au Ministre des transports et autorise le maire, monsieur Denis Thomas et la directrice générale, Madame Édith Létourneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix l'acte de vente, dossier no. 6 2017 85030, relative à la réfection de la 67<sup>e</sup> avenue.

**QUE** le conseil autorise la résiliation partielle du bail en faveur de Société canadienne des postes affectant le lot 6 326 492, le bail demeurera en vigueur pour le résidu de l'immeuble loué;

∞ ADOPTÉE ∞

*La conseillère madame Michèle Soucy déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit la location du Refuge de l'Île par le Groupe Gamache. La conseillère confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle de participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.*

*La conseillère madame Michèle Soucy quitte la séance à compter de 19 h 11. Le quorum est maintenu.*

#### **6.8 Résolution n° 2022-06-155**

#### **DEMANDE DE LOCATION DU REFUGE DE L'ÎLE – PORT DE PLAISANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** Richard Gamache a soumis au conseil pour Groupe Gamache la demande de louer le site du Refuge de l'Île - Port de plaisance le 10 septembre 2022 pour un évènement d'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** le Refuge de l'Île- Port de plaisance n'est pas un site faisant l'objet des dispositions du *Règlement numéro 421-2022 établissant la tarification des biens et services municipaux et les modalités applicable à la location de salle*, et qu'à ce niveau une autorisation du conseil est requise;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyé du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil autorise Groupe Gamache à faire la location d'une partie du site du refuge au coût de 150\$. L'évènement aura lieu le 10 septembre 2022 pour la célébration avec leurs employés et leur famille du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise.

∞ ADOPTÉE ∞



*La conseillère madame Michèle Soucy se joint à la séance à compter de 19 h 13.*

**6.9 Résolution n° 2022-06-156**

**ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE**

**CONSIDÉRANT** le bris d'une des deux caméras thermiques du SSI;

**CONSIDÉRANT** la soumission no. SOUM062348 d'une caméra et un chargeur au coût de 2 535.20\$ avec taxes de l'entreprise CMP Mayer inc.;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une caméra thermique modèle T3 Max au coût de 2 535.20\$ taxes incluses de l'entreprise CMP Mayer inc.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.10 Résolution n° 2022-06-157**

**ACHAT D'UNE PERCHE DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** les procédures de sauvetage en espaces clos;

**CONSIDÉRANT** la soumission no.14264 pour l'achat d'une perche de sauvetage au coût de 302.22\$ (avec taxes et transport);

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un ensemble de perche de l'entreprise Sécurité Landry inc. au coût de 302.22\$ taxes incluses et transport.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.11 Résolution n° 2022-06-158**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres no. 202204130002 (Services professionnels en urbanisme) pour lequel la municipalité a reçu trois soumissions;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne retiendra aucune des soumissions conformes reçues puisqu'elles sont plus élevées que l'estimation faite par la Municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.12 Résolution n° 2022-06-159**

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DE  
COMPENSATION POUR LA PERTE DE L'HABITAT DU POISSON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit soumettre au Ministère des Pêches et Océans Canada un plan de compensation pour recevoir l'autorisation de procéder aux travaux d'entretien des canaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre gré à gré de l'entreprise T2 Environnement inc. de 26 095.88\$ taxes incluses pour l'exécution de ce mandat;

**CONSIDÉRANT** l'article 2.7 du *Règlement de gestion contractuelle* concernant les contrats de gré à gré ayant une valeur de plus de 25 000\$ mais inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le mandat de préparation du Plan de compensation à l'entreprise T2 environnement inc. au coût de 26 095.88\$ taxes incluses.

**QUE** la dépense relative à ce contrat soit puisée à même le fonds environnemental.

**D'autoriser** la directrice générale à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

∞ ADOPTÉE ∞

**6.13 Résolution n° 2022-06-160**

**DEMANDE D'AJOUT D'HEURES DE PRÉVENTION À LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET  
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution Ri-2021-0-1338 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville relative au renouvellement des ententes intermunicipales;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'ajouter 25 heures en prévention des risques élevés aux 75 heures déjà prévues pour 2022 en prévention à la demande du Directeur du service de sécurité incendie

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal demande à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville d'ajouter 25 heures de prévention en risque élevé à l'entente initiale pour l'année 2022.

**QUE** pour pallier à la dépense le transfert budgétaire suivant soit effectué :

Compte d'origine	Compte de destination	Montant transféré (\$)
02-22000-412	02-22000-442	1800\$

☞ ADOPTÉE ☞

**6.14 Résolution no. 2022-06-161**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SPECTACLE DE KEVIN PARENT**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la Fabrique St-Paul Île aux Noix pour participer à la publicité du spectacle du 18 juin 2022;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal accepte de commanditer la publicité du Spectacle de Kevin Parent organisé par la Fabrique de St-Paul Île aux Noix au montant de 200.00\$.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.15 Résolution no. 2022-06-162**

**LETTRAGE D'UN CAMION DU SSI**

**CONSIDÉRANT** la demande de lettrage du camion *Poste de commandement* par les pompiers du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la soumission obtenue de Lettrage expert au montant de 1 480\$ (avant taxes);

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat et la pose par Lettrage expert de lettrage, tel que prévu au devis présenté, du poste de commandement au coût de 1 701.63\$ taxes incluses.

☞ ADOPTÉE ☞

**6.16 Résolution no. 2022-06-163**

**FORMATION POUR LA CONDUITE PRÉVENTIVE D'URGENCE DE POMPIERS**

**CONSIDÉRANT** la soumission obtenue de Centre de formation en conduite préventive d'urgence au montant de 1420\$ (avant taxes et frais de déplacement) pour la formation de 5 pompiers;

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise la formation en conduite préventive d'urgence au montant de 1 420\$ et les frais de transport et restauration de 166\$ du formateur de l'entreprise Centre de formation en conduite préventive d'urgence.

**QUE** pour pallier à la dépense le transfert budgétaire suivant soit effectué :

Compte d'origine	Compte de destination	Montant transféré (\$)
02-22000-412	02-22000-454	1665\$

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.17 Résolution no. 2022-06-164**

##### **DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – LOT 5 986 319**

**CONSIDÉRANT** la demande de modification du règlement de zonage déposée par Gestion Normand Poissant concernant le lot 5 986 319 pour y aménager un projet intégré résidentiel;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal est favorable à un projet résidentiel sur le lot 5 986 319. Les typologies, les marges, les hauteurs et taux d'implantation seront à analyser plus en détail avant l'élaboration de la modification réglementaire.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.18 Résolution no. 2022-06-165**

##### **AUTORISATION EXCEPTIONNELLE SUR LE LOT 6 344 894**

**CONSIDÉRANT** la demande d'installation temporaire d'une cantine mobile (remorque) de La Belle Province sur le terrain de La Belle Province situé sur le lot 6 344 894 entre le 15 juin et le 15 août 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur indique avoir des problèmes d'approvisionnement en équipements qui rendent leur cuisine inopérante et repoussent l'ouverture du commerce;

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise exceptionnellement et temporairement le restaurant de *La Belle Province* à exploiter la remorque cantine devant la fenêtre de service (dans l'allée des commandes) du local de *La Belle Province*. Cette autorisation est valide du 15 juin au 15 août 2022 ou au plus tôt à la date où le restaurant sera fonctionnel.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **6.19 Résolution no. 2022-06-166**

##### **PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE – REFUGE DE L'ÎLE - PORT DE PLAISANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite être accompagné pour planifier l'aménagement du Refuge de l'Île - Port de plaisance;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de *Le consortium Jack World inc* au coût de 3 923.53\$ pour effectuer cet accompagnement et soumettre un plan d'aménagement du site;

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal approuve la soumission de *Le consortium Jack World inc* au coût de 3 923.53\$ taxes incluses.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **6.20 Résolution no.2022-06-167**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité participe annuellement au feuillet paroissial en achetant un encart;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût 2022 pour l'achat d'un encart dans le feuillet est de 240\$ ou 125\$ selon la taille;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyé du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil accepte d'acheter un encart dans le feuillet paroissial au coût de 240\$ à la Fabrique St-Paul Île aux Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **7. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES**

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels du service de sécurité incendie et du service d'urbanisme/voirie.

#### **8. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2022.

\_\_\_\_\_  
Edith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **9. VARIA**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

## **11. SUIVI DE DOSSIER**

## **12. PROCHAINE SÉANCE**

- 5 juillet 2022 à 19 h – séance ordinaire.

## **13. Résolution n° 2022-06-168**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy:

Et résolu de lever la présente session ordinaire à 20 h 01.

---

Denis Thomas  
Maire

---

Edith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.